

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 592

DU 9 FEVRIER 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



COMITE DE DIRECTION

Réunion du jeudi 26 janvier 2023

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

.....
Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - BUOSI --CHASSIGNEU - COCHARD - HESNI - ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - TRUWANT – SCHELLIER – SOZET - VACHETTA

Excusés : M. BOURGEOIS– CICERON – DA CUNHA VELOSO - NASRI

Assistent: MME DA ROCHA – MM CARRATERO - SABATINO

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Comité de Direction du 22 décembre 2022**
- 2. Courriers et informations diverses**
- 3. Compte rendu conseil de ligue et collègues des présidents des 13 et 14 janvier**
- 4. Construction salle d'assemblée à Tola Vologe**
- 5. Désignation lieu Finale Festivale U13 du 1^{er} avril**
- 6. Arbitrage en D1 pour fin de saison 2022-2023**
- 7. Achat tablettes pour les clubs**
- 8. Questions diverses**

Séance ouverte à 18H30

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 22 décembre 2022

Il n'y a pas d'observations, le PV du Comité du 22 décembre est approuvé à l'unanimité

2- Courriers et informations diverses

Courriers

Nombreux vœux des clubs, instances, districts, Unaf, divers organismes,
Remerciements à tous

- Courrier du CNOSF, Affaire Eybens-Educateur du club - convocation pour conciliation en visioconférence. Proposition faite par le CNOSF refusée par le Bureau du District.
- Candidature commission de délégation : M.Nuno Augusto , candidature à renouveler en fin de saison
- Candidature commission technique élargie : M.Theyssier Mathieu, candidature à traiter par la commission technique
- Le Président revient sur les réunions de secteurs U6-U9, la plupart des réunions se sont déroulées, il demande des représentants pour les réunions à venir 30 janvier à Artas et 2 février à St André le gaz : seront présents MM. Boulord et Vachetta
- Nomination des jeunes arbitres de Ligue : 1 arbitre de notre département en fait partie : ROBERT Antoine
- Cap Ligue du 14 janvier 3 arbitres de notre département ont été présentés, 2 seniors : Thomas Dousson et Emre Aksoy et le jeune arbitre Thomas Perez en pré ligue. Remerciements à Anthony Gruffaz pour la qualité de sa formation qui a été appréciée des candidats. Félicitations à tous.

Informations diverses

- Poste Educateur sportif
Le Président informe qu'il recevra le samedi 28 les candidats pré retenus pour le poste d'éducateur. Il sera accompagné de T. Bartolini CTF et des deux personnes présentes lors de l'étude des candidatures,

- Bons d'essence
Quelques Bons d'essence donnés par la FFF avec Intermarché aux clubs nous sont parvenus pour adresse non conforme. Il s'agit des clubs de : Froges – Villard Bonnot – St Simeon – St Joseph de Riviere – Tullins – St Quentin Fallavier et Lauzes
La plupart de ces bons sont remis aux membres du CD pour redistribution directe. 2 seront contactés par mail pour remise au District (Froges et Villard Bonnot).

- FAL
Intervention de G. Bouat sur le logiciel FAL. (Nouveau logiciel de gestion des plateaux Foot animation proposé par la FFF), il explique au Comité que ce logiciel sera mis en place pour les U10-U11 dès cette phase printemps. La gestion des plateaux devrait être améliorée par le biais de cet outil.

- FAFA Emploi
Intervention d'Elisabeth sur le FAFA emploi 2023-2024 suite à une réunion à la Laura dispensée par la FFF. Présentation générale de ce dispositif au Comité, donne les quelques dates à retenir :

02/02/2023 : Organisation d'un webinaire organisé par la FFF pour les clubs

01/03/2023 : Ouverture de l'outil en ligne pour les clubs

01/05/2023 : Date limite de transmission à la FFF pour des dossiers ayant une date d'embauche au 1er juillet 2023 (2 mois avant)

et informe des nouveautés pour 2023-2024 :
 - Passage à un financement sur 3 saisons (harmonisations avec l'ANS)
 - Réduction du montant total de l'aide (on passe de 30000 € à 24000€)
 - Modulation à la baisse si subvention ANS
 - Non dégressivité de l'aide. (Ancien dispositif)
Elisabeth propose la création d'une commission dédiée afin d'apporter l'aide nécessaire aux clubs avant constitution du dossier de demande de subvention ;

Rappelle que les emplois FAFA peuvent être mis à disposition sur une action District 1 fois par saison et pendant la période de subvention.

M. Mallet – T. Truwant – L. Mazzoleni se proposent pour constituer cette commission, ils prendront en charge l'accompagnement des clubs en amont du dépôt des dossiers, avant instruction.

3- Compte rendu conseil de ligue et collèges des présidents des 13 et 14 janvier

- Retour sur Collège des Présidents :
Intervention du Président :
Réunion le vendredi 13 au soir, il a été évoqué Les points suivants :
Prochains comités directeurs de Ligue il y aura ¼ de femmes pour la parité.
FAFA transport, en Isère 3 dossiers déposés, (toujours en attente de décision), 7 au niveau régional au total. Ils prévoient peut-être d'installer 3 bornes électriques, 1 à la Laura 1 à Cournon et 1 dans le Cantal éventuellement.
Informations de P. PARENT sur les récentes réunions du COMEX

- Retour sur Conseil de Ligue :

Intervention du Président :

Réunion le 14 janvier, quelques infos :

Au 12 janvier + 4.60% de licences en Laura

Finales des championnats nationaux U19 et U17 les 3 et 4 juin à Aurillac.

La Journée Nationale des Bénévoles aura lieu pour la Finale de la Coupe de France organisée sur 2 jours (29 et 30 avril). Le pré requis obligatoire : être titulaire d'une licence dirigeant. La partie déplacement sera gérée directement par les districts.

4- Construction salle d'assemblée à Tola Vologe

Construction d'une salle d'Assemblée qui pourra accueillir les AG de la Ligue et pourra être louée pour d'autres activités. Coût 2 M 162 000 TTC.

Sur proposition d'un président de district, il est envisagé que les districts se portent caution du prêt de la Ligue à une certaine hauteur ou bien de nantir un placement pour garantir leur prêt.

Après débat argumenté sur ce sujet il est proposé un vote.

Résultat du vote :

- 17 POUR
- 1 Abstention

5- Désignation lieu Finales Festival U13 du 1^{er} avril

4 candidatures :

- Echirolles
- St Quentin Fallavier
- Isle D'Abeau
- Pays Voironnais

Après Etude des prérequis pour accueillir ce Festival, espace pour le quizz, vestiaires, terrains... Ainsi que les lieux d'accueil des 2-3 saisons précédentes, (saison dernière Echirolles avait été retenu).

La Finale Festival U13 aura lieu au club « Pays Voironnais » qui a reçu la majorité des votes. L. Mazzoleni n'a pas participé au vote.

6- Arbitrage en D1 phase retour

Le Président présente à ce jour un état récapitulatif du nombre d'arbitres désignables, des besoins en centraux + assistants pour couvrir la D1

Si on tient compte des arbitres demandés par la Laura, des indisponibilités régulières le dimanche, les indisponibilités ponctuelles les week-ends et en prenant en compte les formations effectués (FIA et AA)

A l'aide d'un tableau regroupant toutes ces statistiques, le Président fait état d'un manque d'arbitres pour couvrir les matchs jusqu'à la D4 si nous revenons à 3 arbitres en D1.

La situation est en réalité la même qu'en début de saison.

La question se pose à nouveau :

Devons-nous privilégier le + de matchs possibles arbitrés ou accepter la demande de certains arbitres : soit 3 arbitres en D1

Un Débat s'ouvre autour de cette question

Un vote est demandé :

Statu quo : 16 voix

Abstention : 1 voix

Le choix du Comité se porte sur 1 seul arbitre en D1 pour couvrir un maximum de matchs toutes catégories jusqu'à la fin de la saison en cours.

7- Achat tablettes pour les clubs

Le président propose, si notre résultat financier est largement positif sur la saison en cours, de doter les clubs d'une tablette. Discussion ouverte aussi sur l'utilité de modifier certains équipements devenant vétustes dans certaines commissions.

Le Comité n'est pas contre l'idée d'aider les clubs dans l'équipement de nouvelles tablettes. Les modalités restent à déterminer.

8 - Questions diverses

Interventions de JL Sozet représentant du Comité Directeur à la CDA:

- Observations d'arbitres de Ligue : les arbitres de Ligue doivent obligatoirement nous rendre 2 observations (bénévolement) chaque année, l'an dernier nous n'en avons eu aucune, cette année idem et règlementairement les arbitres de ligue qui ne nous rendent pas d'observations doivent faire l'objet d'une liste envoyée à la CRA afin d'être sanctionnés.
M. Sozet demande à rappeler cette obligation auprès des arbitres concernés. J. Sabatino Président de la CDA informe l'avoir fait sans avoir mis en copie le District.
Un suivi sera fait de manière plus attentive. Le Président du District rappelle que le désignateur des observateurs doit aussi faire son travail pour solliciter les arbitres de Ligue sur ce point du règlement.
- Règlement Intérieur de la CDA : demande à la mission juridique l'avancée de ce règlement, L. Mazzoleni l'informe que la mission juridique va se réunir en février avec pour ordre du jour ce règlement exclusivement. Un retour sera fait pour le prochain CD de mars.

Intervention de JM Boulord :

Interpellé par un membre de la commission de délégation concernant un club qui demande systématiquement un délégué sur tous ses matchs.

Un débat s'ouvre sur ces demandes systématiques, il est décidé que la mise à disposition d'un délégué à la demande d'un club se fera **si** disponibilité et **après** les autres désignations faites par la commission.

Intervention de P. Monier

-interrogeant sur le report des matchs du lundi 23/01/2023, le Président lui répond en avoir pris l'entière décision, suite au report du dimanche (veille) où les terrains étaient enneigés ou gelés.

-Informe d'un potentiel nouveau sponsoring rencontré lors du Tournoi des 2 Rochers pendant lequel il représentait le District.

Intervention du Président

Les clubs qui nous sollicitent pour leur tournois. Il est décidé qu'en contrepartie il sera exigé un règlement de ce tournoi, s'il est conforme aux pratiques demandées par la Fédération, ces sollicitations pourront aboutir après étude de ce règlement.

Intervention de L. Mazzoleni

Concernant les appels du Comité de Direction du District,
Il est décidé qu'ils seront faits de façon systématique à partir de 5 matchs et pour les suspensions de terrain.

Divers : publier les amendes disciplinaires.

Intervention de T. Truwant : rappelle les dates des tirages de coupes : 23 février.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 22h15

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth DA ROCHA
Secrétaire de séance



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 7 février 2023

Procès-Verbal N° 592

Journée Nationale des Bénévoles

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

Pour cette nouvelle édition, le District participe encore à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles dirigeants(es) pour participer à cette belle aventure.

Pré requis : 5 ans d'ancienneté en tant que licencié dirigeant et être majeur.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **samedi 29 et dimanche 30 avril 2023**. Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues. Le coupon réponse doit nous parvenir pour le **21 FEVRIER 2023** dernier délai.

[COUPON-REPONSE.benevoles 2023](https://www.district-isere-fff.fr/COUPON-REPONSE.benevoles.2023)

Tirage des Coupes de l'Isère le 23 février

Le District vous informe que le Tirage des Coupes de l'Isère aura lieu :
le 23 février à 19h00 au District en partenariat
avec le Crédit Agricole

- Seniors Fabrice Marchiol 16eme et pré tirage des 8eme
- Challenge Lucien Gros Balthazard : 8eme
- U17 Coupe Crédit Agricole : 8eme
- U15 Coupe Pierre Dubois : 8eme
- U15 Coupe Augustin Dominguez : 8eme
- Féminines à 11 Coupe Monique Bert : 8eme
- Féminines U15 : 8eme
- Seniors A 8 et Entreprise : ¼ de finale

Tous les clubs qualifiés pour ces coupes sont invités au tirage au sort

Proposition médaille Ligue Promo 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue.**

- Médaille d'Argent : être récipiendaire méritant, ou après 10 ans d'ancienneté
- Médaille de Vermeil : après 15 ans d'ancienneté
- Médaille d'Or : après 20 ans d'ancienneté

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 28 FEVRIER 2023** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

[FORMULAIRE 2022 – LIGUE](#)

Accueil Finales Coupes de l'Isère et Journée Nationale des Débutants

Le District lance un appel à candidatures pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes de l'Isère :

- **Le 3 juin 2023 : Finales JEUNES Masculins et Féminines**
- **Le 4 Juin 2023 : Finales SENIORS Masculins et Féminines**

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Les candidatures sont à adresser au District pour le 4 Avril date butoir.

- **Le 10 juin 2023 : Journée Nationale des Débutants**

Pas de cahier des charges pour cette journée, pensez à vous positionner sur la catégorie souhaitée.

Les candidatures sont à adresser au District pour le 15 mars date butoir.

Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 4 et 5 février 2023

RIVES 2	D3
MIRIBEL 2	D4
TIGNIEU JAMEYZIEU 2	D4
ST ANTOINE 3	D5
BIZONNES 2	D5
SUD ISERE 2	U15D3

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Amende 140 €

Du 4 février 2023

CORBELIN	CIU20
----------	-------

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15

Amende 93 €

Du 4 février 2023

TIGNIEU JAMEYZIEU	CIU15A11
-------------------	----------

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 26 et 28 janvier 2023

VOREPPE	U13D2
TUNISIENS 2	CISA8ENT

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 4 F2VRIER 2023

ST JOSEPH DE RIVIERE	U13D4
VILLENEUVE	SA8ENTD1
ASPTT 2	SA8ENTD2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 7 février 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°592

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc , REMLI Amar, BRAULT Annie, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN, Didier, BONNARD Christophe

Excusé(e)s : PION Christophe, RACLET Chrystelle, TUWANT Thierry, SCARPA Vincent, BLANC Aline, FERNANDES Carlos- representant de la commission des arbitres

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

LIGUE LAURAFoot : Lu et noté. Document demandé transmis par mail .

RUY MONTCEAU : Courrier explicatif du dossier, et, justificatifs d'absences pour les 3 personnes convoquées à l'audition du mardi 7 février 2023

PAYS VOIRONNAIS : Courrier avec justificatif d'absence d'une personne convoquée à l'audition du mardi 7 février 2023.

ST QUENTIN FALLAVIER : Courrier demandant la présence d'une personne supplémentaire à l'audition du mardi 14 février 2023. Nous vous donnons notre accord à votre demande (licence ou une pièce d'identité nécessaire). Confirmation vous a été faite par mail.

REVENTIN : Appel disciplinaire

COMITE DIRECTEUR DIF : Appel disciplinaire à titre principal

CONVOCAION APPEL DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-031D : Senior, D1, poule B, REVENTIN / RIVES, Match du 11/12/2022

Appel du club de **REVENTIN** en date du dimanche 5 février 2023, contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/12/16, lors de sa réunion du mardi 31 janvier 2023, notifiés au club le mercredi 1 février 2023, et, parues au PV n° 591, du jeudi 2 février 2023.

Appel portant sur : *«appel de la décision prise à l'encontre de notre club par la commission de discipline dans son dossier 22/12/16 la copie de votre décision»*

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 21 février 2023 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Et

Appel à titre principal du **COMITE DIRECTEUR DU D.I.F** en date du mardi 7 février 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/12/16, lors de sa réunion du mardi 31 janvier 2023, notifiés au club le mercredi 1 février 2023, et, parues au PV n° 591, du jeudi 2 février 2023.

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 21 février 2023 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V la secrétaire de séance

Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 7 FEVRIER 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°592

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, VAGNEUX Luc, TREVISSAN Ludovic, THEVENIN

Excusé : LALO Aboubakar,

INFORMATIONS :

- Le Corrigé questionnaire Noël sera en ligne sur le site en fin de Semaine.
- Toutes communications et desideratas avec les désignateurs ou membres de la commission doivent obligatoirement faire l'objet d'un mail adressé à la CDA : arbitres@isere.fff.fr
- Les délégués de chaque clubs doivent être obligatoirement saisis avant le match sur la FMI.

Rappel : reçus d'indemnités d'arbitrage

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation qui est calculé sur le guide MICHELIN par la voie la plus rapide.

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique ARBITRAGE, puis DOCS ARBITRES, puis INDEMNITES et FRAIS, puis « RECU FRAIS ARBITRE ».

Sur non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

- **IMPORTANT DECISION CDA :** Suite aux nombres importants d'arbitres absents au stage du début de Saison du samedi 10 Septembre 2022, au stage de rattrapage le 11 Novembre, et au stage du 21/01/2023 (3ème stage organisé exceptionnellement).
Les Arbitres absents de ce fait n'ont fait aucun test physique et aucun questionnaire y compris celui de Noël. A ceux également qui arbitrent sans avoir fait de test physique. A tous ces Arbitres qui ne se sentent pas concernés par leur devoir (Il n'y a pas que des droits).
Le règlement intérieur de la CDA sera appliqué sans aucun discernement A Savoir :
 - 4 Weekends de non désignation et Désignation d'un match par Weekend.

- Pas de phase finale de coupe à compter de 1/8ème de final.
- Rétrogradation dans la catégorie inférieure. Montée Interdite.
- Questionnaire NOEL non fait : 2 Weekends de non désignation.
- 2 Années consécutives Absent, donc pas de tests physiques, la CDA statuera pour laisser ces Arbitres en fonction ou pas et suivant décision transmise au comité directeur pour suite à donner (Ce point sera appliqué à compter de la saison prochaine après modification du règlement intérieur.

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none"> • D3-D4- D5 – • U18 R1AA, • U18 R2– • U16 R2, • U15 R1, • U15 R2, • U14 R1, • U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none"> • R1F, R2F, • U18 R1F, R2F, • U18 F à 11 interdistricts, • U19F National AA 	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS :

Absences D'Arbitres :

Cpe Isere U17 : UNIFOOT / CASSOLARD PASSAGEOIS (MR EL FASKAOUI Fahd). Transmis au responsable suivi absence pour enquête.

D3 (A) : Turcs de Grenoble SMH2 (MR SAIDIA Kamel). Transmis au responsable suivi absence pour enquête.

D4 : St SIMEON BRESSIEUX / BOURBRE MR SMACHIA Fabrice. L'arbitre n'est pas disponible pour arbitrer le dimanche.

D5 (A) : ST GEORGES DE COMMIERS / ABBAYE 2 (MR SAINT FORT Robert). Arbitre Blessé est indisponible jusqu'au mois de mai (n'aurait pas dû être désigné).

Demande D'Arbitres :

25/02/2023 : U15 D3 (F) Pays Voironnais / Us la Murette 2

05/03/2023 : D4 : Abbaye Us 1 / ST Martin Uriage Fc1

COURRIERS ARBITRES :

SAINT FORT Robert : Vous étiez bien indisponible, de ce fait vous n'auriez pas dû être désigné.

RECAPITULATIF TUTORAT Reçu :

NASRI Riad sur NARDIELLO Lucio 4/4

BESSAOUD Amar 4/4

THEVENIN Cyril : 4/4

DOUSSON Thomas 4/4

BRIOUA Mourad : 4/4

ROUSSILLON Alain 1/4

CORNU Royald : 1/4

FERNANDES Carlos : 2/4

BEN EL HADJ Zyed sur AHMED Mustafa 4/4

JALAMION Olivier sur BOUVIER Alexis 3/4

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 7 Février 2023 à 18h

Procès-Verbal N°592

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés : HESNI Mohamed,
Absents :

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre. Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Courriers reçus :

- Goncelin : lu et noté
- St Martin Uriage : lu et noté
- Sud Isère : lu et noté
- St Georges de Commiers : lu et noté

NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application **L'article 51 des règlements généraux** qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.

Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 11 ET 12 FEVRIER 2023				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U20 D1	TOUR ST CLAIR	SEYSSINS	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
COUPE GROS BALTHAZARD	MOS3R 3	CREYS MORESTEL 2	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE GROS BALTHAZARD	VILLENEUVE 2	CHIRENS 2	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE GROS BALTHAZARD	ECBF 2	FC2A	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE GROS BALTHAZARD	ST MARTIN D'HERES 3	CROSSEY 2	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE A	ABBAYE 2	ST GEORGES DE COMMIIERS 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 07 Février 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 592

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Mai 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la
récidive club

SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la
date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Juin 2023**

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 Décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ;
FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; JARRIE CHAMP

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 592 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Listes **NON** reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizannes Es ; Bourg Oisans Fc ; Bourgoin Asp ; Chatte ; Us
Commelle ; Dolomieu Us ; Es Mistral ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les

Avenieres O ;Moirans F-C ; Nivolas V.Cs ; Noyarey ; Pays Allevard ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Saint Quentin Fallav ; St Antoine Us ;Thodore U.S ; Voreppe

Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Lundi 6 Février 2023

Procès-verbal n° 592

Président : Jacques Issartel

Présent : Gerard Bouat

Excusé : Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Rappel comme chaque saison : merci dans
votre correspondance d'indiquer votre C.N.P**

Catégorie Niveau et Poule Merci

Courriers : GT NIVOLAS T S C, JEREMY HUGONNARD ROCHE, BOUCHE MARGAUX, CROLLES, BOURBRE, ST QUENTIN FALLAVIER

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est Monsieur Marc Mallet !

TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE

DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES

Lors de cette journée, un rassemblement aura lieu pour les catégories U8 / U9 et U10 / U11
Les clubs intéressés pourront s'inscrire sur Google Form.

Cette journée permettra au district d'honorer les bénévoles féminines. Les clubs désirant inviter leurs bénévoles féminines à cette journée festive sont priés de les inscrire sur Google Form.

Opération « TOUTES FOOT » information est disponible sur le site

Clubs inscrits :

GUC, SUD ISERE, VEZERONCE HUERT, F F ECHIROLLES

COURRIER

BEAUREPAIRE

En seniors sont autorisées à jouer 3 U 16 et 3 U 17 avec l'accord d'un médecin fédéral.

CHALLENGE U 13

Sont qualifiés pour la finale départementale du 1^{er} Avril

G U C, CROLLES, G F 38, EYBENS, VALLEE DE L'HIEU, VEZERONCE HUERT, GT NIVOLAS T S C, GT A C N D

CHAMPIONNAT U 15

D 1

J 5 du 11 Février

CROLLES – EYBENS

Demande de Crolles pour jouer à 11 h

Manque l'accord d'Eybens

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D1

J 6

GT TOUR S C - LA MOTTE SERVOLEX

Reporté au 16 Avril à 15 h

J 10 du 19 Février

BOURBRE – GT NIVOLAS T S C à 10 h

BOURBRE ayant proposé son horaire (horaire habituel pour ses matches à domicile) dans la zone verte et étant en adéquation avec les règlements, l'horaire cité a été validé.

COUPE U 15

Cadrage le 18 Février

BELLEY - F C 2 A : 14h 30

CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1^e et 2^e phase seront additionnées pour définir le classement

J1

RHONE CRUSSOL – DAVEZIEUX reporté au 18 Mars à 15h

Jacques Issartel
Président 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 07 février 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 592

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Match à jouer semaine du 13-16/02/2023

RT03. St-Paul-de-Varces (D2) – Ver Sau 3 (D2).

Matchs à jouer le 20/02/2023

T04. Métropolitains (D1) – Champagnier Brié 2 (D2).

Lundi 20/02/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T04. Biliou 2 (D1) – Jarrie-Champ (D1).

Lundi 20/02/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 20-23/02/2023

T04. Deux Rochers 4 ((D2) – St-Martin d'Uriage (D1).

T04. Goncelin (D2) – Rachais 2 (D1).

T04. Vallée de la Gresse 4 (D2) – Tunisiens SMH 2 (D2).

T04. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D2) – ASPTT 2 ST (D2).

T04. Fontaine Les Îles (D2) – Eybens (D1).

T04. CEA Grenoble (D2) – Vallée de la Gresse 3 (D2).

T04. Poisat (D2) – St-Georges-de-Commiers 2 (D1).

T04. Ver Sau 3 (D2) – Villeneuve (D1).

T04. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2) – ASPTT 1 La Poste (D2).

T04. St-Martin d'Hères (D1) – Fasson (D1).

T04. Rachais 3 (D2) – St-Paul-de-Varces 2 (D2).

Le tirage au sort du 4^{ème} tour a été effectué par Monsieur Christophe CARRRETERO, président de la commission Futsal.

Quarts de finale. Matches semaine du 06-09/03/2023 (équipes classées de 1 à 8 qualifiées).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Match à jouer semaine du 13-16/02/2023

RJ05. St-Georges-de-Commiers 2 - Fasson.

RJ07. St-Martin d'Uriage – Villeneuve.

Matches semaine du 20-23/02/2023 (Report J09)

Cause tour de coupe, tous les matches de championnat prévus semaine du 20-23/02/2023 sont reportés semaines du 10-13/04/2023 et/ou du 17-20/04/2023.

Match à jouer le 20/02/2023

J10. Métropolitains – St-Martin d'Uriage.

Lundi 27/02/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/02-02/03/2023

J10. Rachais 2 – Bilieu 2.

J10. St-Georges-de-Commiers 2 – Eybens 2.

J10. St-Martin d'Hères – Jarrie-Champ.

J10. Fasson – Villeneuve.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, Phase 1

Les championnats de la phase 1 sont clos. Les matches non joués (aucune incidence sur les classements 1 à 4 et 5 à 8 de chaque poule) ont été annulés et ne seront pas comptabilisés.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, Phase 2, Poule Accession

Cause tour de coupe, matches reportés semaine du 13-16/02/2023 à jouer semaine du 13-16/03/2023

J02. St-Paul-de-Varces 2 – Vallée de la Gresse 3.

J02. Ver Sau 3 – Poisat.

Matches à jouer semaine du 13-16/02/2023

J02. Fontaine Les Îles – Deux Rochers 4.

J02. Tunisiens SMH 2 – Rachais 3.

J04. Poisat – Vallée de la Gresse 3 (match avancé).

Matches à jouer semaine du 27/02-02/03/2023

J03. Vallée de la Gresse 3 – Deux Rochers 4.

J03. Rachais 3 – Fontaine Les Îles.

J03. Poisat – St-Paul-de-Varces 2.

J03. Ver Sau 3 – Tunisiens SMH 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, Phase 2, Poule Maintien

RAPPEL : Le calendrier est établi selon la grille d'une poule de 10 équipes afin de pouvoir engager 1 ou 2 équipes qui étaient intéressées (date maximum d'engagement 31/03/2023).

Cependant, afin que 2 des 8 équipes engagées en phase 1 ne soient pas exemptées chaque journée de la phase 2 (hormis la J01 du 06-09/02/2023), les matchs sont programmés suivant le calendrier d'une poule de 8. Il est donc important de respecter l'ordre des matchs paraissant dans ce PV (les numéros des journées et des matchs concernés sont indiqués).

Matchs à jouer semaine du 13-16/02/2023

J02. Match 25637377, ASPTT 2 ST – Vallée de la Gresse 4.

J12. Match 25637423, Goncelin – ASPTT 1 La Poste.

J12. Match 25637424, Champagnier Brié 2 – CEA Grenoble.

J12. Match 25637425, Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Matchs à jouer semaine du 27/02-02/03/2023

J13. Match 25637429, Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

J13. Match 25637430, CEA Grenoble – Goncelin.

J15. Match 25637438, ASPTT 1 La Poste – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J15. Match 25637442, Champagnier Brié 2 – ASPTT 2 ST.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 07 FEVRIER 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°592

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

Coupe Départementale Futsal U13, U15 :

Les finales se dérouleront le 19/02/2023 au gymnase Béghin de Moirans.

U13 : 1/2 finales :

Pays Voironnais Futsal / Moirans FC 2.
Futsall des Géants / US La Murette.
Finale

U15 : 1/2 finales :

Pays Voironnais Futsal / GVHD 2.
GVHD 1 / FC Picasso.
Finale

INFO LIGUE :

La première édition du CHALLENGE NATIONAL FÉMININ FUTSAL débute ce dimanche 12 février avec une étape régionale organisée par la LAuRAFoot qui se disputera à partir de 14h00 à la salle des Sports de Civrieux d'Azergues (69).

Championnat Futsal 2022/2023:

Matches en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Le samedi 11/02/23 à 20h15 (gymnase de l'Arcade, Voreppe).

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Le samedi 11/02/23 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

D1 : 6° journée : S04 (24/01 au 29/01/23)

Espoir Futsal 38 / Pays voironnais Futsal : Le lundi 27/02/23 à 20h30 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

D1 : 7° journée : S08 (21/02 au 26/02/23)

Futsal Picasso / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 24/02/23 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

Arbre de Vie / Futsal Voreppe 1 : Le vendredi 24/02/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin).

Futsall des Géants 2 / Mistral Grenoble FC 1 : Le mercredi 22/02/23 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Pays voironnais Futsal / Exempt.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 7 FEVRIER à 15 h 00

Procès-Verbal n° 592

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN.

Excusé(s) : Aline BLANC, Patrice GALLIN, Gérard ROBIN, Lucien BONO.

- ❖ **DEMANDE DE LICENCE APRÈS LE 31 JANVIER** : voir P.V. 590 du 24 janvier 2023
- ❖ **Nombre de joueurs "MUTATION"** : voir P.V. 590 du 24 janvier 2023

Rappel CHAMPIONNAT U17

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué :

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors ou U20).

COURRIER

BOURBRE : courrier transmis à la CDA.

EDUCATEUR D1-D2

Club : **LA COTE ST ANDRE –D1 – POULE B**

Christophe SIMOES, licence n° 2519428829 – C.F.F.3 validé le 19 janvier 2023 - Site de St Cyr au Mont d'Or - District de Lyon et du Rhône, est le nouvel éducateur de l'équipe D1 – POULE B du club de LA COTE ST ANDRE à compter du 1^{er} février 2023

RESERVE TECHNIQUE

N°37 : ST HILAIRE DE LA COTE / CROSSEY : U17 – COUPE CREDIT AGRICOLE - MATCH DU 04/02/2023.

Le club de **ST HILAIRE DE LA COTE** a écrit sur la F.M.I : " *A la fin de la rencontre, monsieur l'arbitre a fait effectuer la série de tirs aux buts avec 3 tirs par équipe et non pas 5 par équipe comme le stipule l'article 12 du règlement des coupes de l'Isère. Au 2^{ème} échec de St hilaire, le*

score étant de 2 a 0 pour Crosssey l arbitre a siffle la fin de la rencontre alors au il restait 3 tirs a effectuer d après l article 12 du reglement ".

Le club de **ST HILAIRE DE LA COTE** a confirmé sa réserve par courriel le 05/02/2023.

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner.

MATCHS NON JOUES

N°43 : VAREZE / ISLE D'ABEAU – U13 – D3 – POULE H – MATCH DU 28/01/2023.

Dossier transmis par la commission sportive et ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport du délégué de secteur notifiant
 - l'impraticabilité du terrain du club recevant.
 - la possibilité d'inversion de la rencontre (créneau horaire disponible chez le club visiteur)
 - le refus d'inversion du club recevant

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VAREZE pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ISLE D'ABEAU.

VAREZE : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ISLE D'ABEAU : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°44 : VAREZE / ISLE D'ABEAU – U15 – D3 – POULE I – MATCH DU 28/01/2023.

Dossier transmis par la commission sportive et ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport du délégué de secteur notifiant
 - l'impraticabilité du terrain du club recevant.
 - la possibilité d'inversion de la rencontre (créneau horaire disponible chez le club visiteur)
 - le refus d'inversion du club recevant

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VAREZE pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ISLE D'ABEAU.

VAREZE : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ISLE D'ABEAU : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°45 : VALLEE de L'HIEU / ISLE D'ABEAU – U17 – COUPE CREDIT AGRICOLE – MATCH DU 4/02/2023.

Dossier transmis par la commission sportive et ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel, (photos), précisant que le terrain était dangereux mettant en danger l'intégrité physique des joueurs.
- Le rapport du délégué de secteur
 - l'impraticabilité du terrain du club recevant.
 - La possibilité d'inversion de la rencontre (créneau horaire disponible chez le club visiteur)

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VALLE de l'HIEU pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ISLE D'ABEAU.

ISLE D'ABEAU qualifié pour le tour prochain

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Dossier transmis à la commission des terrains pour suite à donner

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

EVOCATIONS

N°38 : ESTRABLIN / VILLENEUVE : SENIORS – D1 - POULE B - MATCH DU 15/01/2023.

Le club d'ESTRABLIN a écrit le 06/02/2023 : " Je soussigné Fabien Servanin, secrétaire du CF Estrablin licence 25106995470, émet une lettre d'évocation concernant la qualification et la participation à la rencontre du joueur de Villeneuve AJA n°6 BENOUAZZI Nadir licence N°2518684457.

Or ce joueur était suspendu à date d'effet du 12/12/2022 et l'équipe Senior 1 de Villeneuve n'a pas joué d'autre match entre ce 12 décembre 2022 et le match du 15 Janvier 2023".

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club d'ESTRABLIN pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de VILLENEUVE une demande d'évocation du club d'ESTRABLIN, sur la participation du joueur BENOUAZZI Nadir, licence n°2518684457, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de VILLENEUVE de lui faire part de ses observations avant le 13/02/2023, délai de rigueur.

N°39 : TULLINS / RACHAIS : SENIORS – D - POULE - MATCH DU 5/02/2023.

Le club de TULLINS FURES a écrit le 05/02/2023 à 18 h 15 : " Astf football demande une évocation du joueur Bernardi Matteo licence 2545826528 susceptible avoir joué suspendu le match D2 poule c tullins contre rachais du 5 février ".

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de TULLINS pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de RACHAIS une demande d'évocation du club de TULLINS, sur la participation du joueur BERNARDI Matteo licence 2545826528 susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de RACHAIS de lui faire part de ses observations avant le 13/02/2023, délai de rigueur.

RECLAMATION

N°40 : ECHIROLLES 22 / Gpt JEUNES BALMES LAUZES : U20 – PHASE 2 - POULE HAUTE - MATCH DU 28/01/2022

Le club de Gpt JEUNES BALMES LAUZES a écrit sur la F.M.I : "Réserve d'après match : gardien U17 née en 2006 n'aurait pas de visite médical selon le club de FC bni . Ne devrait donc pas jouer"

Le club de Gpt JEUNES BALMES LAUZES a écrit le mardi 31/01/2023 : " *Par le présent mail nous tenons à appuyer la réserve formulée par notre capitaine JARRIN Jérémy licence 2545414438 concernant la participation au match de championnat U20 D2 / PHASE 2 Poule Haute entre le ECHIROLLES FC et le GROUPEMENT JEUNES BALMES LAUZES du samedi 28/01 du joueur KURT Emre Licence 9603301965 car ce dernier est un joueur U17 né en 2006 et ne possède pas de dossier de sur classement comme exigé par le règlement* ".

La Commission des Règlements demande au club d'**ECHIROLLES** de lui faire part de ses observations avant le 13/02/2023, délai de rigueur.

N°41 : DOMARIN / BOURGOIN F.C. 3 : U15 – COUPE Pierre DUBOIS - MATCH DU 04/02/2023.

Le club de DOMARIN a écrit le 06/02/2023 : " ... *Je soussigné SOMON Vincent licence n°2547904124 dirigeant de l'équipe de DOMARIN AS pour l'équipes de jeunes U15 fait toute réserve sur la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs du club de BOURGOIN FC cité ci-dessous :*

➤ *Pour le motif: étant entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club alors que celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour où le lendemain "*

➤ *" Pour le motif : de la participation à la rencontre de plus de 3 joueurs ayant fait plus de 5 matches avec la ou les équipes supérieures "*

La Commission des Règlements demande au club de **BOURGOIN** de lui faire part de ses observations avant le 13/02/2023, délai de rigueur.

RESERVE D'AVANT-MATCH

N°42 : ST SIMEON DE BRESSIEUX / BOURBRE : SENIORS – D4 - POULE C- MATCH du 05/02/2023.

Le club de BOURBRE a écrit sur la F.M.I : " *Je soussigné(e) VAZ JEREMY licence n° 2544141236 Capitaine du club A.S. DE F. LA BOURBRE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ... , du club ST SIMEON DE BRESSIEUX SP., pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période "*

Le club de BOURBRE a confirmé sa réserve par courriel le 06/02/2023 : " *Je souhaite appuyer la réserve posée lors du match n°24627737. En effet, sur le PV de statut de l'arbitrage paru le 6/10/2022, le club de Saint Siméon de Bressieux est en infraction. Si je me base à ce PV, le club de Saint Siméon est limité en terme de mutés. Ce jour, ils ont présentés sur la feuille de match 4 mutés dont 2 hors délai.*

En me basant toujours sur le règlement, ils sont ainsi en infraction.

Mon capitaine, VAZ Jérémy a posé réserve sur le nombre de mutés hors période, j'appuie donc cette réserve "

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BOURBRE pour la dire recevable : Joueurs mutés et statut de l'arbitrage.

Considérant ce qui suit :

Le P.V. 554 du mardi 28 avril 2022 paru le 30 avril 2022, faisant apparaître la liste des clubs en infraction pour la saison 2022-2023.

Le club de St SIMEON de BRESSIEUX n'est pas en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2022.

- ❖ Valentin FAURE MALAN, licence n°2545014421, licence saisie le 19/08/2022, enregistrée le 19/08/2022, joueur qualifié le 24/08/2022, renouvellement de licence.
 - ❖ Clément RICO, licence n°2546196930, licence saisie le 10/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence.
 - ❖ Gregory CAILLAT, licence n°2545509160, licence saisie le 28/06/2022, enregistrée le 14/07/2022, joueur qualifié le 19/07/2022, mutation période normale,
 - ❖ Lucas MARILLAT, licence n°2546107214, licence saisie le 14/09/2022, enregistrée le 14/09/2022, joueur qualifié le 19/09/2022, mutation hors période
 - ❖ Alexandre MAITRE ROSSI, licence n°2544360857, licence saisie le 10/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence.
 - ❖ Olivier GARCIA, licence n°2547623238, licence saisie le 27/07/2022, enregistrée le 27/07/2022, joueur qualifié le 01/08/2022, renouvellement de licence
 - ❖ Enzo DELAITE, licence n°2546282256, licence saisie le 20/10/2022, enregistrée le 18/10/2022, joueur qualifié le 23/10/2022, mutation hors période
 - ❖ Hugo BEGOT, licence n°2545083821, licence saisie 10/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence.
 - ❖ Alexis ROCHAS, licence n°2508672061, licence saisie le 18/08/2022, enregistrée le 19/08/2022, joueur qualifié le 24/08/2022, renouvellement de licence
 - ❖ Benjamin PION, licence n°2543078050, licence saisie le 24/06/2022, enregistrée le 27/07/2022, joueur qualifié le 01/08/2022, renouvellement de licence
 - ❖ Rayane NAIT DRISS, licence n°2545976054, licence saisie le 10/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence.
 - ❖ Paulin MARGUET, licence n°2528721856, licence saisie le 24/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence
 - ❖ Mamadou SOW, licence n°2548594617, licence saisie 24/06/2022, enregistrée le 01/07/2022, joueur qualifié le 06/07/2022, renouvellement de licence
 - ❖ Alec CHRISTIN, licence n°2548233728, licence saisie le 14/09/2022, enregistrée le 04/10/2022, joueur qualifié le 09/10/2022, renouvellement de licence
- 3 joueurs mutés dont 2 hors période ont pris part au match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAIN SUSPENDU

❖ Club : REVENTIN : SENIORS – D1 – POULE B

Lors de sa réunion du 31/01/2023, parue au P.V. du 02/02/2023, référence 22-12-16, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

1 match ferme de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 23 / 01 / 2023.

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus :

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit.

Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune.

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Le match concerné par cette décision est prévu

• le 26 / 02 / 2023 contre le club de : ESTRABLIN

Par conséquent, le club de REVENTIN est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre **avant le lundi 20/02/2023**



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 7 Février 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°592

Président : Michel Vachetta

Présent(e)s: Annie Brault, Michel Vachetta, Dan Marchal, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

Excusés : Gérard Bouat, Bernard Buosi.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

U13

Courrier club : Isle d'Abeau sur le refus de l'équipe de VAREZE d'inverser la rencontre U13 VAREZE / Isle d'Abeau du 28 Janvier 2023.

La commission transmet le dossier à la commission des règlements.

Championnat D1, D2, D3, D4 : Tous les matchs reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 18 Février.

D4 :

Poule H : ASCOL 2 / ST GEOIRE en VALDAINE 2 reporté au 18/02.

ATTENTION : à partir du 25/02 l'utilisation de la tablette est obligatoire en D2.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Merci aux clubs ci-dessous de nous confirmer leurs inscriptions pour la deuxième phase pour la construction des poules.

Vallée de la Gresse, Tullins, Rives, Manival, Fontaine, Beaurepaire, Formafoot Bievre Valloire.

Réponse reçus : St George de Commiers, Bourg d'Oisans, Vallée du Guiers, Vallée d'Hien, St Simeon de Bressieux.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15 :

Courrier club : Isle d'Abeau sur le refus de l'équipe de Vareze d'inverser la rencontre U15 D3 Poule I Vareze / Isle d'Abeau du 28 Janvier 2023.

La commission transmet le dossier à la commission des règlements.

D2 :

POULE B :

Quatre Montagnes / Murette 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023 et devient La Murette 2 / Quatre Montagnes.

Lca Foot 38 / Sassenage du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE C :

Crossey / St Andre le Gaz reporté au 11/02/2023.

Gp Chabon Oyeu / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

Chirens / Gp Vézer Huert Dolom 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE D :

Mos3r 2 / Gp Balmes Lauzes reporté au 11/02/2023.

D3 :

POULE E :

Tullins / Moirans 2 10/12/ 2022 reporté au 11/02/2023.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17 :

Courrier arbitre : Mr Pupino Niels : Match U17 Vallée De L'HIEN / ISLE D'ABEAU coupe Crédit Agricole du 04 Février 2023.

La commission transmet le dossier à la commission des règlements.

POULE B : Crossey / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 11 Février 2023.

D3 :

POULE B : Villeneuve / Usvo Grenoble 2 du 26/11/ 2022 reporté au 11 Février 2023.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Reprogrammation des rencontres en retard

D1 :

J10 : Tour St Clair / Seyssins du 10 Décembre 2022 reporté au 11 Février 2023.

Début de la deuxième phase le 28 Janvier 2023.

Composition des poules de D2 pour la deuxième phase :

Poule Haute :

Salaise Rhodia, Echirolles 2, Vallée de la Gresse, Claix Foot, Gpr Balmes Lauzes, Bozel, Crolles Bernin, Vallis Auréa.

Poule Basse :

Chatte, Estrablin, Unifoot, Vallée de l'Hien, Corbelin, Gaps, Us Savoyarde, St Quentin Fallavier.

Coupe Noël Pilot :

Il a été effectué le tirage au sort du cadrage de la coupe Noël Pilot avec 6 rencontres.
Ce tirage au sort est consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS :

D3 :

POULE B :

St Antoine / Chatte du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023.

POULE D : Eyzin St Sorlin / Beauvoir du 11 Décembre 2022 reporté au 12/02/2023.

D4 :

POULE C :

Commelle / St Geoire en Valdaine du 04 Décembre 2022 reporté au 12 février 2023.

St Geoire en Valdaine / Virieu Valondras reporté au 12 Mars 2023.

D5 :

POULE CC:

Murette 3 / Thodure 2 du 18 Décembre 2022 reporté au 12 Mars 2023.

Formafoot BV 2 / Mistral du 18 Décembre 2022 à **planifier**.

Faramans 2 / Mistral du 02 Octobre 2022 reporté au 12 Mars 2023.

Mistral / Ent Chabons Oyeu du 09 Octobre 2022 à **planifier**.

Bizonnes / Formafoot BV 2 du 11 Décembre 2022 à **planifier**.

POULE D :

Bizonnes 2 / St André le Gaz 3 du 02 Octobre 2022 reporté 12 Mars 2023.

Corbelin 3 / Virieu Valondras 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Mars 2023.

POULE E :

Mos 3r 5 / Beauvoir 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023.

VETERANS :

Un contrôle des licences dans chaque club encore qualifiés en coupe va être effectué par la commission.

Si un ou des clubs encore qualifiés n'ont pas, comme le prévoit le règlement des vétérans, sept joueurs licenciés et qualifiés à la date du 17 septembre, ces clubs seront exclus de la coupe.

Matchs de coupe à jouer le 17 Février 2023, aucun report ne sera accepté par la commission.

Tour de cadrage secteur Grenoble

Es Rachais / Jarrie- Champ

OI St Marcellin / Ac Seyssinet

Secteur Nord Isère

MOS 3R / Fc Meyrié

Balmes Nord Isère / Fc Tour St Clair

Us Pontoise / Us Creys-Morestel

Cote St André / Moirans

Thodure / Pays Voironnais

Tullins / Billieu

St Cassien / Voreppe

Chartreuse-Guiers / Les Avenières

Responsable : Gilbert Reppelin : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 17 février 2023 au lundi 20 février 2023

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 18 février 2023

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/US RUY MONTCEAU à 19h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 19 février 2023

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/UO PORTUGAL 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 18 février 2023

Match U17 D1

FC2A/FCVALLÉE GRESSE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 février 2023

Match U18 R2

GF38/FC ÉCHIROLLES à 16h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 19 février 2023

Match Seniors D5

USVO 2/ASGD à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

mardi 7 février 2023

Procès-Verbal N°592

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

CERTIFICATION CFF3 DU 1ER MARS A EYBENS

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

BOUKHELIFA Nordine	2 ROCHERS FC
GRUJICIC Bojan	2 ROCHERS FC
SCARPA Dominique	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHAUVIN Denis	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
DELABAERE Simon	AS GRESIVAUDAN
CAILLAT Jeremy	AS VERSAU
CAILLIS Mehdi	F.C PAYS VOIRONNAIS
HACHANI Sami	F.C. D'ECHIROLLES
HOGARD Lucas	FC BOURGOIN
SURIANO Richard	F.C. D'ECHIROLLES
SALEM Nohry	FC PONT DE CLAIX
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
MOULIN-BARASSI Thibaut	GF38
MATIAS Alexis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN ANNULE
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ THOMAS	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEAUDET Gregory	NOYAREY F.C.
BALDUCCI Nicolas	O.C. D'EYBENS
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
JOVANOVIC Ivan	O.C. D'EYBENS
SAADALLAH Bachir	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MONGELLI Jean Paul	RACHAIS ES
AIT IZEM FATIHA	SAINT MARTIN D'HERES F. C.

BOUSSANDEL Jawed
NOEL Fabrice Junior
PIOMBO Aurelien
DA SILVA Anthony
MOREL Arnaud
TINTI Mickael
ACHOURI MHEIDI
AZIZI Mohamed

SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

FORMATION CFF1 9-10 ET 16-17 MARS 2023 CROLLES

Session complète

Liste des inscrits

NIBBIO Kevin
MICHEL Vincent
CALDAS Christophe
HORNY Jeremie
BOUHRIZI Azouz
BOU IZLI Hassan
METZGER Yoann
DAMES Mehdi
FEBUSSE Florian
DI MARIA Noemie
CHNAFA Yazid
KOURINNY Anton
ABDESSATAR Anis
LAMBERT Marc
ZARZOUR Mustapha
MOUROSQUE Lucas
RICHARD Baptiste
GOURMAT Nacim
DE CESARIS Lisa
HASSIBI Mohamed
MASSART Flora
CHIHAI Ghaith
REMY Benjamin
MMADI Ayad
CHAALAL Farah
PIEDIMONTE Mathieu
ZAYANI Mouslim
DAVRICHIANI Giorgi

ASIEG
A. S. VER SAU
A.S. ST ANDRE LE GAZ
A.S. ST ANDRE LE GAZ
A.S. TULLINS FURES
AS PONTCHARRA
CLAIX F
F.C. CROLLES BERNIN
F.C. CROLLES BERNIN
F.C. CROLLES BERNIN
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. PONT DE CLAIX
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SUD ISERE
F.C. SUD ISERE
GF38
O.C. D'EYBENS
O.C. D'EYBENS
O.C. D'EYBENS
RACHAIS
U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
U.S. GIEROISE
U.S. ST PAUL DE VARCES
U.S. ST PAUL DE VARCES
USVO
USVO

Haidara Abdoulaye
VERGNES Yanis

USVO
VEZERONCE

Liste d'attente :

DOUCOURE Simbala
DUTOUR Leane
BERNARD Kevin

SEYSSINET
VAREZE
VEZERONCE

**FORMATION CFF3 30-31 MARS ET 6-7 AVRIL 2023
ST GEORGES D'ESPERANCHE**

Reste 9 places

Liste des inscrits

PASQUELIN David	A. S. VER SAU
GREFFE FONTEYMOND Jerome	A.S. TULLINS FURES
MONIN BONNARD Jean Philippe	AS ST ANDRE LE GAZ
MODELON Sebastien	U.S. CHARTREUSE GUIERS
CHASSAT Mathis	FC COTE ST ANDRE
RICARD Joly	AS DOMARIN
KEITA Issa	F.C. D'ECHIROLLES
MAISSA Fred	F.C. D'ECHIROLLES
BENSADIA Jawad	F.C. D'ECHIROLLES
PARIS Stéphane	EYBENS OC
FERNANDO DUARTE Fabio	F.C. LA TOUR ST CLAIR
VALLIN Jeremy	F.C. LA TOUR ST CLAIR
BONNIOT Christophe	J.S. ST GEORGEOISE
ROLLAND Kilian	MOS3R
VENDRA Loris	NOYAREY F.C.
FAYANT Martial	O. NORD DAUPHINE
LUTO Ilirian	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
GONCALVES Luis	US REVENTIN
COCHET Loan	AS ST ETIENNE DE CROSSEY
NEMOS Jean Charles	VALLEE DU GUIERS F.C.

**CERTIFICATION CFF1 5 AVRIL 2023
A CORBELIN**

Attention vous avez jusqu'au 24 février pour vous inscrire sur cette session tant qu'il reste des places de disponibles.

Il reste 8 places

Liste des inscrits

BELKADI Nassim	2 ROCHERS FC
MOREILHON Corentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
REJEB Amine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
SERMET Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT

GIRERD Camille
MONIER Ludovic
BOISSET Nicolas
LAKFIF Sabir
TAWA LAMA Mathias
BLEUSE Carla
HOURMAN Sarah
DE OLIVEIRA Cyril
LUCCHINO Adrien
MORATA Mathis
PEYRARD Antoine
HANNA Romaric
BOUFFIER BRICE
JULLIA Jimmy
BERTINO Mathis
PATRICOT Julien
VESSELA Luc
GARDAZ Adrien
MARTIN David

US CORBELIN
US CORBELIN
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
GUC
GUC
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
F.C PAYS VOIRONNAIS
F.C PAYS VOIRONNAIS
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
O. NORD DAUPHINE
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U.S. DOLOMOISE
U.S. DOLOMOISE
U.S. DOLOMOISE
VALLEE DU GUIERS F.C.
VIRIEU VALONDRAS

**FORMATION CFF1 DU 11 AU 14 AVRIL 2023
A VALLEE DE LA GRESSE**

Il reste 3 places

Liste des inscrits

BENBOUDINA Cyril
KONATE Karinka
COHARD Ilan
HANNEDOUCHE Lohan
HACHANI Sami
DAPPEL Theo
MEDDA Clara
PERIN Alexis
DAVAI Malo
FOSSE Theo
LA POSTA Matteo
BELCASTRO Celian
BERTUCAT Francois
LOY SERVONNET Dylan
AZIRI Wessil
ARREDONDO Xavier
HASSEN Scander
LAMBERT Patrick
SADAKOGLU Remi
POULAT Noah
TROUILLET Ylan
ZAAFRANE Yanis
BIANCO Alicia
LIROT Emilien
LIROT GAUDILLAT Enzo
BERTHOLLET Remy
CROIBIER Baptiste

A.C. SEYSSINET PARISET
A.C. SEYSSINET PARISET
C.S. VOREPPE
C.S. VOREPPE
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. SUD ISERE
F.C. SUD ISERE
F.C. SUD ISERE
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
FC DES LAUZES
FC DES LAUZES
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
FUTSALL DES GEANTS
JARRIE CHAMP
ISLE D'ABEAU F.C.
ISLE D'ABEAU F.C.
ISLE D'ABEAU F.C.
U.S. CHATTOISE
U.S. CHATTOISE
U.S. CHATTOISE
U.S. GIEROISE
U.S. GIEROISE
U.S. GIEROISE
U.S. LA MURETTE
VALLEE DU GUIERS F.C.

Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>